

RAPPORT D'EXAMEN DES OFFRES

Marché public : Désignation d'un réviseur d'entreprise en qualité de commissaire pour les exercices comptables 2024-2025-2026.

Date du rapport : 5 février 2024

Pouvoir adjudicateur :

Nom : Intercommunale Gabrielle Passelecq SC
 Adresse : Chemin du Chêne aux Haies, 24
 7000 Mons

1. Données générales

Désignation d'un réviseur d'entreprise en qualité de commissaire pour les exercices comptables 2024-2025-2026	
Lieu de prestation du service	Intercommunale Gabrielle Passelecq SC Chemin du Chêne aux Haies, 24 à 7000 Mons
N° du CCH	2023-017
Type de marché	Services
Estimation	€ 130.000,00 (HTVA) € 157.300,00 (21%,TVA comprise)
Durée prévue :	3 ans (exercices comptables 2024-2025-2026)
Mode de passation	Procédure négociée sans publication préalable, justification : l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de € 143.000,00) - loi du 17 juin 2016
Approbation des conditions et du mode de passation	21 décembre 2023 (Conseil d'administration)
Date d'envoi des invitations	22 décembre 2023
Date limite pour l'introduction des offres	31 janvier 2024, 18h00
Fin du délai de validité de l'offre	30 mai 2024

2. Liste des destinataires

Approbation des firmes à consulter: 21 décembre 2023 (Conseil d'administration).

N°	Nom	Adresse	CP	Localité/Ville
1	PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprise SC	Cullinganlaan, 5	1831	Diegem
2	3R, Leboutte & Co SRL	Boulevard Émile de Laveleye, 203	4020	Liège
3	CDP Partners SRL	Transvaal, 63	4910	Theux

3. Offres

2 entreprises ont remis une offre :

N°	Nom	CP	Localité/Ville	Prix TVAC	Mode d'envoi
1	3R, Leboutte & Co SRL	4020	Liège	€ 72.721,00	Electronique
2	CDP Partners SRL	4910	Theux	€ 87.241,00	Electronique

4. Motifs d'exclusion et critères de sélection des soumissionnaires

Documents et attestations exigés

Motifs d'exclusion : situation juridique :

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1^{er} de l'article 70 au début de la procédure.

Critères de sélection : capacité économique et financière :

Non applicable.

Critères de sélection : capacité technique et professionnelle :

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
1	Une liste des principales missions exécutées au cours des cinq dernières années dans le même secteur d'activité que le pouvoir adjudicateur.	En vue de démontrer qu'il dispose de l'expérience et de moyens suffisants pour l'exécution du marché, l'opérateur économique produira une liste démontrant qu'il a exécuté au moins 2 missions au cours des cinq dernières années dans le même secteur d'activité que le pouvoir adjudicateur, à savoir hôpitaux, maisons de repos et de soins et crèches, en indiquant le montant et une description succincte de chaque mission.

Résumé de l'examen des soumissionnaires

Nom	À temps	ONSS*	Oblig. fisc.**	Jur. ¹	Fin. ²	Techn. ³
3R, Leboutte & Co SRL	Oui	En ordre	En ordre	En ordre	non applicable	En ordre
CDP Partners SRL	Oui	En ordre	En ordre	En ordre	non applicable	En ordre

* ou INASTI pour les travailleurs indépendants

** Attestation obligations fiscales

¹ Situation juridique

² Capacité économique et financière

³ Capacité technique et professionnelle

Conclusion de la sélection qualitative

Les soumissionnaires suivants sont sélectionnés (manquements éventuels non-essentiels) :

Nom	Motivation
3R, Leboutte & Co SRL	Sélectionné sur base d'une déclaration sur l'honneur et en ordre pour les autres critères de la sélection qualitative. La situation sociale et la situation fiscale ont été vérifiées via l'application TELEMARC et ce, dans les 20 jours de la date ultime de la remise des offres. L'extrait du casier judiciaire a été réclamé en date du 19 février 2024 et a été reçu le 19 février 2024. Il apparaît que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des motifs d'exclusion prévus par la législation.

CDP PARTNERS SRL	Sélectionné sur base d'une déclaration sur l'honneur et en ordre pour les autres critères de la sélection qualitative. La situation sociale et la situation fiscale ont été vérifiées via l'application TELEMARC et ce, dans les 20 jours de la date ultime de la remise des offres.
------------------	--

5. Analyse de la régularité des offres des soumissionnaires sélectionnés

N°	Nom	Irrégularités substantielles ?	Irrégularités non-substantielles ?
1	3R, Leboutte & Co SRL	Non	Non
2	CDP Partners SRL	Non	Non

Vérification des prix ou des coûts :

Le Pouvoir Adjudicateur a procédé à la vérification des prix et considère ceux-ci comme corrects. Cette vérification n'appelle donc pas de remarque particulière.

Conclusion de l'examen de la régularité des offres

Les offres suivantes sont considérées comme régulières (les irrégularités éventuelles sont non-substantielles) :

N°	Nom	Motivation
1	3R, Leboutte & Co SRL	En ordre : l'offre est régulière.
2	CDP Partners SRL	En ordre : l'offre est régulière.

6. Comparaison des offres et proposition d'attribution

Comparaison des offres suivant les critères d'attribution mentionnés dans le cahier des charges

N°	Nom	Motivation	Score
Critère d'attribution N° 1 : Méthodologie <i>Appréciation sur 50 points</i>			
1	3R, Leboutte & Co SRL		43
2	CDP Partners SRL		46
Critère d'attribution N° 1.1 : Stratégie d'audit Appréciation sur 30 points <i>Ce critère sera notamment apprécié sur base de la qualité des explications et documents. La note relative à la méthodologie comprendra notamment une description des étapes clés de l'audit ainsi que des documents que le réviseur d'entreprises doit verser à son dossier de travail conformément aux ISA (Normes internationales d'audit applicables en Belgique). Il sera notamment tenu compte des explications fournies en ce qui concerne l'analyse des risques, du contrôle interne (ISA 300, 315 et 330) et les risques de fraude (ISA 240). Le volume d'heures dédiés à la mission ainsi que l'adaptation de la méthodologie aux besoins du pouvoir adjudicateur seront également pris en considération afin de vérifier la bonne compréhension de la mission par le soumissionnaire. La note concernant la stratégie d'audit compte maximum 10 pages.</i>			
1	3R, Leboutte & Co SRL	Il convient de noter que les procédures de contrôle mises en place doivent impérativement répondre aux normes internationales de révision (ISA) ; l'Institut des Réviseurs	27

		d'Entreprises vérifie que les réviseurs appliquent ces normes. Dès lors, la méthodologie d'audit est généralement standardisée et assez uniforme chez tous les réviseurs. Les deux offres inscrivent dans leur démarche : - La prise de connaissance de l'entité et la détermination des risques de toutes nature (financiers, juridiques, informatiques ...), à la fois sectoriels et spécifiques à l'entreprise ; - Le contrôle interne (examen des systèmes, des procédures de contrôle, des écritures comptables ...) ; divers cycles sont examinés, dont la facturation, la rémunération, la rétrocession, les achats..., afin de s'assurer que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives résultant d'erreurs, d'omissions, de fraudes, ... En fonction des constats opérés, des suggestions d'amélioration peuvent être formulées. - La vérification que les états financiers résultant de la comptabilité, donnent une image fidèle de la situation financière de l'organisation. Dans ce processus qui, comme déjà mentionné, est fortement standardisé, les deux offres ne se démarquent pas véritablement : similitude des contrôles effectués, des cycles analysés, ...	
2	CDP Partners SRL	Il convient de noter que les procédures de contrôle mises en place doivent impérativement répondre aux normes internationales de révision (ISA) ; l'Institut des Réviseurs d'Entreprises vérifie que les réviseurs appliquent ces normes. Dès lors, la méthodologie d'audit est généralement standardisée et assez uniforme chez tous les réviseurs. Les deux offres inscrivent dans leur démarche : - La prise de connaissance de l'entité et la détermination des risques de toutes nature (financiers, juridiques, informatiques ...), à la fois sectoriels et spécifiques à l'entreprise ; - Le contrôle interne (examen des systèmes, des procédures de contrôle, des écritures comptables ...) ; divers cycles sont examinés, dont la facturation, la rémunération, la rétrocession, les achats..., afin de s'assurer que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives résultant d'erreurs, d'omissions, de fraudes, ... En fonction des constats opérés, des suggestions d'amélioration peuvent être formulées. - La vérification que les états financiers résultant	27

		de la comptabilité, donnent une image fidèle de la situation financière de l'organisation. Dans ce processus qui, comme déjà mentionné, est fortement standardisé, les deux offres ne se démarquent pas véritablement : similitude des contrôles effectués, des cycles analysés, ...	
Critère d'attribution N° 1.2 : Méthodologie relationnelle Appréciation sur 20 points <i>Ce critère sera notamment apprécié sur base de l'organisation générale de la communication avec le pouvoir adjudicateur ; les outils pédagogiques à l'aide desquels les travaux d'audit seront présentés et expliqués au pouvoir adjudicateur (présentation orale, powerpoint, etc.) ; les délais de réponse aux questions orales ou écrites du pouvoir adjudicateur ; la disponibilité (heures d'accès du cabinet de révision, liste de contacts du soumissionnaire par téléphone/GSM) ; les mesures prises en termes de continuité des activités du cabinet et de stabilité des équipes ; etc ...</i> <i>La note concernant la stratégie relationnelle compte maximum 3 pages.</i>			
1	3R, Leboutte & Co SRL	Chaque offre propose un ensemble de outils, livrables, services ou fonctionnalités facilitant l'organisation des travaux, la communication et la circulation d'informations entre le réviseur, la direction et les instances ; on peut citer : - Un planning précis de conduite des travaux et réunions intermédiaires ou de clôture, concerté avec la direction (3R et CDP) ; - Un engagement de disponibilité et de réponse rapide aux sollicitations (3R et CDP) ; - Un engagement explicite de stabilité de l'équipe tout au long du mandat (3R et CDP) ; - Un vade-mecum reprenant la liste des documents et informations à préparer en vue de la réalisation de l'audit (3R) ; - Une présentation orale des travaux au conseil d'administration et / ou à l'assemblée générale (CDP) ; - Une lettre de recommandation pour le conseil d'administration dressant constat des faiblesses constatées en matière organisationnelle, des inefficacités mises à jour, ou des infractions aux textes réglementaires ayant ou étant susceptibles d'avoir des conséquences financières pour l'entité (CDP). En résumé, les deux offres font montre d'une bonne organisation dans la préparation et l'exécution de la mission, s'engagent à maintenir la stabilité de l'équipe pendant toute la durée du marché (ce qui est important pour éviter de devoir multiplier les redites en matière d'explication des dossiers), et produisent différents livrables utiles, l'offre de CDP se démarquant sur ce point en termes d'interaction avec les organes de gestion.	16
2	CDP Partners SRL	Chaque offre propose un ensemble de outils, livrables,	19

		services ou fonctionnalités facilitant l'organisation des travaux, la communication et la circulation d'informations entre le réviseur, la direction et les instances ; on peut citer : - Un planning précis de conduite des travaux et réunions intermédiaires ou de clôture, concerté avec la direction (3R et CDP) ; - Un engagement de disponibilité et de réponse rapide aux sollicitations (3R et CDP) ; - Un engagement explicite de stabilité de l'équipe tout au long du mandat (3R et CDP) ; - Un vade-mecum reprenant la liste des documents et informations à préparer en vue de la réalisation de l'audit (3R) ; - Une présentation orale des travaux au conseil d'administration et / ou à l'assemblée générale (CDP) ; - Une lettre de recommandation pour le conseil d'administration dressant constat des faiblesses constatées en matière organisationnelle, des inefficacités mises à jour, ou des infractions aux textes réglementaires ayant ou étant susceptibles d'avoir des conséquences financières pour l'entité (CDP). En résumé, les deux offres font montre d'une bonne organisation dans la préparation et l'exécution de la mission, s'engagent à maintenir la stabilité de l'équipe pendant toute la durée du marché (ce qui est important pour éviter de devoir multiplier les redites en matière d'explication des dossiers), et produisent différents livrables utiles, l'offre de CDP se démarquant sur ce point en termes d'interaction avec les organes de gestion.	
Critère d'attribution N° 2 : Prix <i>Appréciation sur 35 points</i>			
1	3R, Leboutte & Co SRL		35
2	CDP Partners SRL		30
Critère d'attribution N° 2.1 : Prix forfaitaire de la mission légale de contrôle des comptes (cf. chapitre 5 – mission numéro 1), additionné pour les 3 années Appréciation sur 30 points <i>La formule de cotation suivante du prix sera appliquée : $B = [P + \text{bas} / P_{\text{offre}}] \times 30$</i> <i>B = le nombre de points obtenus par l'offre examinée</i> <i>P + bas = le montant de l'offre régulière la moins-disante</i> <i>P offre = le montant de l'offre examinée</i>			
1	3R, Leboutte & Co SRL	72.600,00 € TVAC (21%) / 72.600,00 € TVAC (21%) x 30	30
2	CDP Partners SRL	72.600,00 € TVAC (21%) / 87.120,00 € TVAC (21%) x 30	25
Critère d'attribution N° 2.2 : Tarif horaire pour les prestations en régie hors mission légale de contrôle des comptes (cf. chapitre 5 – mission numéro 2) Appréciation sur 5 points			

La formule de cotation suivante du prix sera appliquée : $B = [P + \text{bas} / P_{\text{offre}}] \times 5$ <i>B = le nombre de points obtenus par l'offre examinée</i> <i>P + bas = le montant de l'offre régulière la moins-disante</i> <i>P offre = le montant de l'offre examinée</i>			
1	3R, Leboutte & Co SRL	121,00 € TVAC (21%) / 121,00 € TVAC (21%) x 5	5
2	CDP Partners SRL	121,00 € TVAC (21%) / 121,00 € TVAC (21%) x 5	5
Critère d'attribution N° 3 : Expérience et/ ou compétences du soumissionnaire en lien avec l'objet du marché Appréciation sur 15 points Le soumissionnaire joint à son offre une note dans laquelle il justifie de son expérience et/ou de ses compétences par la transmission des différents profils (CV) des membres de l'équipe dédiée à la mission ainsi qu'un récapitulatif décrivant les rôles des différents intervenants au sein de l'équipe proposée, le cas échéant les formations données ou suivies, les articles scientifiques rédigés, les titres de spécialisations obtenus, les dossiers réalisés dans le domaine d'activité du marché, etc... La note concernant l'expérience/les compétences des membres de l'équipe proposée par le soumissionnaire compte maximum 5 pages. Le pouvoir adjudicateur cotera l'expérience / les compétences proposée(s) par le soumissionnaire, de la façon suivante : - Excellent : 15 points - Très bon : 10 points - Satisfaisant : 5 points - Insatisfaisant : 0 point			
1	3R, Leboutte & Co SRL	La société 3R possède une large expertise dans le domaine de l'audit des comptes des structures publiques et médico-sociales. Elle est familière, notamment, des structures intercommunales, comme en atteste le mémoire joint à l'offre décrivant les particularités de fonctionnement des intercommunales (forme juridique, rôle des organes, tutelle, marchés publics, statut du personnel et régime des pensions). Au cours des 5 dernières années, 3R peut se prévaloir d'un ensemble de missions réalisées dans le secteur des hôpitaux (généralistes et psychiatriques), maisons de soins psychiatriques, MRS, Crèches – ce qui cadre parfaitement avec les activités développées par l'intercommunale Gabrielle Passelecq. L'expérience hospitalière récente et multiple de 3R justifie l'attribution de la note maximale.	15
2	CDP Partners SRL	CDP a réalisé de nombreuses missions dans des sociétés publiques, en ce compris des intercommunales, mais ne présente aucune expérience hospitalière au cours des 5 dernières années (à la lecture de l'offre, plus aucune mission hospitalière n'a été accomplie depuis 2009) ; on recense un ensemble de missions dans des MRS et dans des structures non hospitalières gravitant autour du secteur de la santé mentale et du handicap. Quant à la composition des équipes, chaque offre associe au moins deux réviseurs d'entreprises expérimentés à des collaborateurs stagiaires ou junior. Les CV attestent dans les deux cas de la qualité des équipes proposées.	10

Classement final des offres régulières (classées d'après le score total)

N°	Nom	Score	Prix TVAC*
1	3R, Leboutte & Co SRL	93,00%	€ 72.721,00
2	CDP Partners SRL	86,00%	€ 87.241,00

* Montants contrôlés

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Sur la base de la sélection qualitative des soumissionnaires, de l'analyse de la régularité des offres et de la comparaison de celles-ci, il est suggéré d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit la société 3R, Leboutte & Co SRL, Boulevard Émile de Laveleye, 203 à 4020 Liège, pour le montant d'offre contrôlé de € 60.100,00 hors TVA ou € 72.721,00, 21% TVA comprise.

L'auteur de projet,

M. David Casterman
Directeur Financier

